

75217

19 (Brutails J.A.)

Brun (Abbé) Berchon et Brutails. —
Upste et Clément V. —

Réunion des Officiers Montauban, le 12 octobre 1913.
de Montauban



Monsieur,

A mon dernier passage à Bordeaux, j'ai eu le plaisir de causer avec vous et je me souviens de vous avoir parlé, au cours de notre conversation, d'un ouvrage publié assez récemment et contenant diverses pièces intéressantes Jean I^{er} de Grailly, sénéchal de Gascogne et de Jérusalem au XIII^e siècle. Je n'avais pas sous moi mon index bibliographique et je n'ai pu sur le moment vous donner la référence. La voici :

Comte J. de Sainte-Agathe et R. de Lurion :
Cartulaire des comtes de Bourgogne (1131-1321)
avec notes et table - Besançon typo Jacquin 1908
in 8 (forme le tome VIII des Mémoires et
Documents inédits pour servir à l'histoire de la
Franche-Comté) -

Les pièces les plus intéressantes du recueil

relatives à Jean de Grailly sont

1^{re} Un homm age de Jean sire de Grailly au comte Othon de Bourgogne pour 100 livres de terre et 500 livres en deniers. Le document daté du mois de février 1279 porte un sceau appendu bien conservé du sire de Grailly

2^{re} — Dans une autre pièce datée de Paris (19 août 1281) Jean de Grailly, chevalier, donne quittance à Othon IV de 1000 livres tournois.

3^{re} — Dans une autre encore datée de La Rochelle (avril 1282) Othon IV Comte de Bourgogne fait donation à Jean de Grailly, chevalier, du château de Dugney dans la châtellenie de Dole valant 100 livres de rente avec le droit d'acheter 500 livres de terre au voisinage (Vidimus).

Il y a lieu d'ailleurs de noter que Jean de Grailly possédait encore en Bourgogne au diocèse de Langres divers fiefs énumérés dans son testament daté de Greuade-sur-garonne (6 juin 1303), et pour lesquels il était vassal du Duc de Bourgogne. Le testament qui faisait partie du fonds Puy-Lacelin aujourd'hui disparu et dont l'abbé Baurein a laissé une brève analyse (A.M. de Bordeaux Série DD carton n^o 6) est conservé dans la somme de B. Isle folio 1068 et seq. (archives départementales de Montauban) - Je crois d'ailleurs vous avoir

dit que je préparais une monographie sur Jean I^{er} de Grailly sénéchal de Gascogne. aussi ai-je déjà réuni un assez grand nombre de documents le concernant et qui permettent d'augmenter considérablement et de compléter les notes déjà détaillées de C. Bémont au tome III des Rois gascons et de Ch. V. Langlois sous son règne de Philippe III le Hardi.

Je me permets de vous signaler encore les détails suivants relatifs au Tombeau d'Uzeste. Dans son testament de 1303 Jean I^{er} de Grailly demande, s'il meurt en pays genevois à être enterré dans l'abbaye de Bonmont (pays de Vaud) où reposent ses ancêtres, mais, s'il meurt en Gascogne, il veut être enterré à Uzeste qui contient déjà le cœur de son fils Pierre « *in ope cor carissimii filii sui domini Petri de greillaco* ». Or suivant une chronique toulousaine Jean I^{er} lorsqu'il testa en 1303 était gravement malade « *in aegritudine propositus* ». Peu après il est désigné comme « *miles quondam* » - Il est donc vraisemblable qu'il mourut en Gascogne et fut enterré à Uzeste ce qui suffit à expliquer la présence d'un écusson Grailly sur le Tombeau.

Une autre hypothèse est cependant admissible. Dans son Testament précité de 1303 Jean I^{er} de Grailly institue pour héritiers principaux son petit-fils

Pierre et sa petite fille Catherine et à défaut, sous certaines conditions, ses neveux (nepotes) Jean Rossel de St Symphorien et Guillaume de St Symphorien son frère. Les de St Symphorien ou les de St Saphorin seign^{rs} de Morges étaient originaires du pays de Vaud. Ils avaient des armes qui ressemblaient étrangement à celles des Grailly puis qu'ils portaient : D'or à la croix de sable chargée de cinq étoiles d'argent » [Armorial du Pays de Vaud du Col^{el} de Mandrot 1880 - 2^e édition.]. Ils eurent comme part de l'héritage de Jean de Grailly en Guyenne, la baronnie de Landiras et celle de l'Isle St Georges, le salin de Bordeaux et la terre de Bernos. L'identification des St Symphorien ne fait aucun doute. Dans les Secaux gascons du moyen-âge. Auch 1887-1889 (2^e partie seigneurs) figure le seau d'un de leurs descendants Pierre de Landiras ou de St Symphorien lieutenant du capit^{al} de Buch. L'écu porte bien une croix chargée de 5 étoiles. Le tombeau pourrait donc à la rigueur être celui d'un St Symphorien.

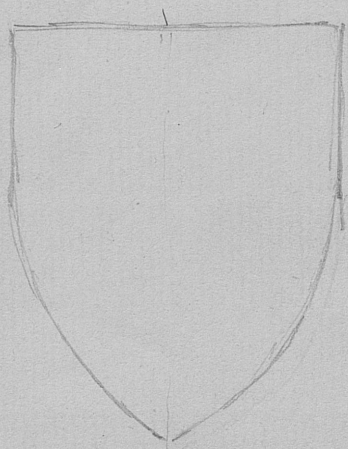
Croyez, Monsieur l'archiviste à mes sentiments
très dévoués

M. de Luray

Lieutenant de Grailly - 20^e rég^t d'Infanterie
Montauban

P. S. J'ai vu dans E. Guillon : Les châteaux de la Gironde l'article Castillac qu'en 1293 Jean de Grailly malgré son grand âge défendit vigoureusement contre les Français la bastide de Castillac qu'il avait fondée en 1280. J. ne sais où Guillon a pris ce renseignement qui paraît d'ailleurs conforme à la vérité.

IB



~~422~~ Noble & magnifique Seigneur
Jean de Greilley, 19^e de Benaugey & de Castellione
sur la Garonne, fit son testament par lequel il
eût sa sépulture à Ustetan au diocèse de Bazas,
près le cœur de son chet fils messire Pierre de Greilley;
fit plusieurs legs pieux; légua à Pierre de Dolma, son
chevalier 60 # de rente à perpétuité, à la charge de
l'hommage aux seigneurs de Benaugey sur la ville
d'Artigues; donna l'usufruit de son château de
Greilley à dame Séatrix, sa femme; donna à
Jourdaine sa sœur, ce qu'il avait à Vignes et à la
Tour visible à Guillaume & Simon ses fils, après
la mort de la dite Jourdaine, sous l'hommage du
sire de Greilley; donna à Bernard fils de messire
Jean de Sancto Egeudo 100 an; institua son
héritier universel Pierre de Greilley, son neveu,
fils de son messire Pierre de Greilley, son fils,
dans la vicairie de Castellione, dans les châteaux
de la V^{te} de Benaugey, de Candilhac, de Langon,
de Greilley au diocèse de Lombez, les châteaux de
Reule, etc. . . . et nomma le d. Pierre son héritier
universel, lui et sa postérité du nom et armes de
Greilley, sans interruption ni adjonction, sans quoi
il veut que la dixme de Greilley appartienne au

chapita de Genève, et, aussi, sans peine de donner
100 ^{rente} ~~deniers~~ à Catherine fille du dit feu Pierre
de Greilly sur le péage de Langon, laquelle
Catherine, il fit son héritière dans les châteaux
de Gossouio, de Fleux, etc...; Nomma Messire
Jean Rosselli de St. Symphorien, alias Roscii
son neveu, son héritier en ce qu'il avait en la
terre de Lisle, item Guillaume de St. Symphorien
frère du dit Jean, dans la ville et paroisse
d'Ampelhaio, ou la ville de Viâsforge (ou viarsforge)
et dans le marquerio de Cressant, au diocèse
de Langres, et les substitua à ses héritiers
Pierre et Catherine, nomma pour ses exécuteurs,
en Bourgogne, messire Guy Vagaldi, chevalier,
etc... et pour ses exécuteurs tant en Bourgogne
qu'en Gascogne Messires Jean Rosselli chevalier,
Guillaume de St. Symphorien, Damoiseau,
son frère, Messire Pierre Dalma chevalier, etc...
en présence de messire Gaubert Roscardi chevalier
de Verdun, Guillaume de Montenuitaco, Damoiseau,
Paris 1303 -

Bureau des finances de Montauban - Sarum -
de Lisle, fol. 1050 -

Dans Villavieille - Trésor Généalogique tome 44 -
Fr. 31.927 -

CRÉDIT FONCIER

DE FRANCE

Paris, le

6 octobre

1906

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Inspection générale

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint, la copie du ^{document} testament
dont j'ai vous ai parlé - C'est
une analyse du testament de Jean 1^{er} de
Grailly relevé par Dame Gilleville
au bureau de Juraucy de Montauban.
Vous avez deviné juste : un de
ses fils de Jean 1^{er} avait son tombeau
à Uzeste - (Probablement) que la
statue mentionnée portant les armes
de la famille de Grailly sur l'écu
est celle de ce fils, puisqu'il y

armes, sainte Croix, d'un
lambel -

Vous voudrez bien observer
que Pierre II fils de Pierre I,
~~petit~~ fils par conséquent de
Jean I. et qualifié de neveu
de ce dernier. C'est une erreur
de traduction - le texte
devait contenir le mot neveu,
qui se traduit, suivant le cas,
par neveu ou petit fils.
Dans l'espèce il devait se traduire
par petit fils -

Plus loin on trouve la même
qualification de neveu appliquée
à messire Jean Roselli de S^t Symphonien.
Il est fort possible qu'il faille
lui substituer ici, encore, celle de
petit fils - Jean de S^t Symphonien

et Guillaume de St. Symphorien
sont qualifiés de Tandiras dans
des actes postérieurs (voir notam-
ment Guilleme notaire artide
Tandiras). La première femme
de Jean 1^{er} de Grailly était
Clairmonde de Kallotte qui
avait reçu en dot la baronnie
de Tandiras. Il est fort possible
qu'une fille de Jean et de
Clairmonde ait apporté
en dot à un de St. Symphorien
cette terre de Tandiras qui, en
effet, n'a jamais figuré dans
l'héritage des Grailly. De la
sorte, Jean Rosselli de St.
Symphorien et Guillaume
son frère auraient été des
petits fils du testateur, ce qui

appliquerait par conséquent il ne se
borne pas à leur faire un legs, mais
le constitue ses héritiers, par
substitution à Pierre et Catherine,
dans les possessions du diocèse de
Langres et dans la terre de Lisle.

J'aurais été obligé de me dire
si M^{lle} le Doct^r Ernest Berchou
vit toujours, et quelle est son adresse.
Dans l'ouvrage "Ulysse et Clément",
page 106,
il avance que: "L'un d'eux (des Grailly)
était en 1618, le grand frère d'un de la
"Matte parent de Got et Co-lingues
"avec lui de Langon." - J'aurais
désiré de savoir de quel Grailly
il veut parler.

J'ai bien aimé d'agréer,
Messieurs, l'expression de mes
sentiments distingués et
devants

F. de Grailly

Inspecteur Général
au Crédit Foncier de France -